



Introduction

« Equestrian Action Group » (EAG) a été créé pour contribuer à garantir que le cheval soit un « athlète équin heureux », en particulier dans le sport.

Les activités équestres, en particulier dans le cadre de compétitions sportives, sont actuellement scrutées par de nombreuses personnes et groupements, appartenant ou non à ce qu'il est convenu d'appeler la « filière équine ». C'est tout particulièrement la bientraitance et le bien-être des chevaux qui sont ainsi questionnés.

Le terme de « *Social License to Operate* » (SLO), qui définit l'acceptation d'une activité quelle qu'elle soit par la société, est de plus en plus fréquemment utilisé également en rapport avec les pratiques équestres, de compétition comme de loisir. La médiatisation de ces activités, qu'elles soient exercées dans le respect du cheval ou qu'elles donnent lieu à des critiques voire à des oppositions formelles, contribue également à animer le débat, parfois de façon très passionnelle. Il est clair que la perte, à terme, de la SLO et donc de l'acceptance de l'utilisation du cheval par l'humain, sonnerait le glas de toute la filière équine et mettrait un terme à une histoire vieille de plusieurs millénaires, riche à la fois en traditions et en émotions.

Afin de préserver le sport équestre, il est essentiel que le sport se déroule dans le respect du cheval. Le cheval est un être sensible qui a des émotions. Le groupe d'actions EAG soutient que soient prises en compte aussi bien ses exigences physiques que comportementales et ce, en s'assurant que les cinq libertés définies par le *Farm Animal Welfare Council* (FAWC), à savoir (1) l'absence de faim et de soif, (2) l'absence d'inconfort, (3) l'absence de douleurs, de blessures et de maladies, (4) la liberté d'expression d'un comportement normal et (5) l'absence de peur et de détresse soient respectées à tout moment.

Diverses organisations et en particulier la FEI et d'autres fédérations sportives équestres se penchent sur cette thématique depuis quelques années. On doit malheureusement constater que, dans un certain nombre de cas, les changements sont soit insuffisants soit trop lents ou parfois restent au niveau de la théorie sans trouver une réelle implémentation dans la pratique équestre quotidienne.

C'est face à ces constatations, et pour chercher à contribuer à assurer aussi bien la bientraitance équestre que l'avenir même de la filière, qu'il a été décidé de créer « Equestrian Action Group ».

L'association

L'idée de créer cette association est née de la rencontre de trois personnes passionnées des chevaux et des sports équestres, à savoir :

- Bernard MAUREL, Juge 5* FEI en dressage, Expert fédéral en dressage pour la Fédération Française d'Equitation (FFE), Coach et formateur pour le CRE ARA, ancien Président de l'*European State Studs Association* (ESSA).
- Charles TROLLIET, Vétérinaire FEI, ancien Président de la Fédération Suisse des Sports Equestres (FSSE), Président d'EQUI-SCOPE, Plateforme suisse de la filière équine.
- Catherine WEBER DE RIZE, ancienne Présidente du groupe V de la FEI (Amérique Centrale et partie nord de l'Amérique Latine), Général Manager de *l'Association of Certified coaches in Equestrian Disciplines* (ACED).

Diverses discussions préliminaires avec des acteurs de la filière issus de divers pays et exerçant diverses activités les ont encouragés à développer le concept d'un groupe d'action indépendant. Celui-ci sera favorable aux activités équestres pratiquées dans le respect du cheval et sera à même de développer ou de soutenir des actions concrètes visant à contribuer tant aux bonnes pratiques équestres qu'à la pérennité de la filière.

« **EQUESTRIAN ACTION GROUP** », association de droit français, a été fondée en date du 24 août 2023 avec les buts statutaires suivants :

- Promouvoir les bonnes pratiques équestres et leur mise en œuvre, en particulier dans le cadre des compétitions ;
- Valoriser le bien-être animal en général ;
- Protéger les sports équestres ;
- Sensibiliser les acteurs de la filière (cavaliers, entraîneurs, enseignants, officiels, organisateurs, propriétaires, éleveurs, sponsors, fédérations, associations équestres, médias, ...) ;
- Proposer ou soutenir des actions visant à améliorer la bientraitance équestre ;
- Informer le public ;
- Lutter contre toute maltraitance envers les chevaux.

Les statuts de l'association seront envoyés sur simple demande.

Mode de fonctionnement

Pour remplir ses buts statutaires, l'association EAG regroupe des membres issus de tous les groupes socio-professionnels constituant la filière équine et ceci au niveau international. Ces personnes s'impliquent « ad personam » et non en tant que représentants d'une organisation. Toutefois, selon leurs compétences et relations, elles peuvent assurer le lien avec l'un ou l'autre des acteurs institutionnels de la filière.

Il est en particulier prévu de faire appel à :

- des sportifs équestres (cavaliers, meneurs, etc...),
- des entraîneurs et des coachs,
- des officiels de toutes les disciplines,
- des organisateurs de manifestations équestres,
- des propriétaires de chevaux,
- des éleveurs,
- des sponsors,
- des représentants de la presse hippique,
- des scientifiques,
- d'autres personnes pouvant apporter leur expertise spécifique.

L'ensemble de ces membres constituent un THINK TANK auquel sont soumises des réflexions et propositions visant à contribuer à atteindre les buts de l'association. Les membres sont également libres de formuler spontanément des propositions d'actions concrètes.

Pour en savoir plus :

Site Internet : www.equestrianactiongroup.fr

Contact : contact@equestrianactiongroup.fr